

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

Du Lundi 14 décembre 2009

---

**Etaient présents** : M. KERDRAON, Maire,  
MM. LAIR, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-LE GOUARD,  
ESSEMILAIRE, Adjoint,  
MM. GALLE, BURLLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND,  
QUEMERE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, HENRY, DAGORN, LE  
LOUARN, LAPORTE, TREMEL, DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, RAULT-  
MAISONNEUVE Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

- ◆ Madame BERTHAULT, donne pouvoir à Madame DANIEL
- ◆ Monsieur COATLEVEN, donne pouvoir à Madame QUEMERE
- ◆ Mademoiselle BATTAS, donne pouvoir à Monsieur BURLLOT

**Absents** : Monsieur TAILLEBEAU

Ouverture de la séance à 18 heures.

Madame LE TIEC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**De la question n° 01 à la question n° 3 :**

**Présents : 29      Pouvoirs : 3      Absent : 1      Votants : 32**

Arrivée de Monsieur TAILLEBEAU à 18 heures 50.

**De la question n° 4 à la question n° 8 :**

**Présents : 30      Pouvoirs : 3      Absent : 0      Votants : 33**

Sortie de Mme QUEMERE, Mme BERTRAND, M. FAISANT et M. GOURDAIS

**De la question n° 9 à la question n° 10 :**

**Présents : 26      Pouvoirs : 3      Absents : 4      Votants : 29**

Retour de Mme QUEMERE, Mme BERTRAND, M. FAISANT et M. GOURDAIS

**A la question n° 11:**

**Présents : 30      Pouvoirs : 3      Absent : 0      Votants : 33**

Sortie de Madame LE LOUARN

**De la question n° 12 à la question n° 13 :**

**Présents : 29      Pouvoirs : 3      Absent : 1      Votants : 32**

Sortie de M. BENIER, M. PEDRON, M. BURLLOT, M. PIERRE

**A la question n° 14:**

**Présents : 25      Pouvoirs : 3      Absents : 5      Votants : 28**

Retour de Mme LE LOUARN

**A la question n° 15 :**

**Présents : 26                  Pouvoirs : 3                  Absents : 4                  Votants : 29**

Sortie de M. KERDRAON et retour de M. BURLLOT

**De la question n° 16 à la question n° 17 :**

**Présents : 26                  Pouvoirs : 3                  Absents : 4                  Votants : 29**

Retour de M. BENIER, M. PEDRON, M. PIERRE

**A la question n° 18 :**

**Présents : 29                  Pouvoirs : 3                  Absent : 1                  Votants : 32**

Retour de M. KERDRAON et sortie de Mme GALLE

**De la question n° 19 à la question n° 21 :**

**Présents : 29                  Pouvoirs : 3                  Absent : 1                  Votants : 32**

Retour de Mme GALLE

**De la question n° 22 à la question n° 26 :**

**Présents : 30                  Pouvoirs : 3                  Absent : 0                  Votants : 33**

Sortie de Mme RAULT-MAISONNEUVE

**A la question n° 27 :**

**Présents : 29                  Pouvoirs : 3                  Absent : 1                  Votants : 32**

Retour de Mme RAULT-MAISONNEUVE

**De la question n° 28 à la question n° 33 :**

**Présents : 30                  Pouvoirs : 3                  Absent : 0                  Votants : 33**

---

1. Information – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, installe Madame Christine RAULT-MAISONNEUVE dans les fonctions de Conseillère Municipale.

2. Remplacement de Madame DACHEUX dans différentes commissions

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour      32                  Voix contre      0                  Abstention      0

de procéder à l'élection :

- d'un délégué titulaire représentant la Commune de Plérin au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Relais Parents Assistants Maternels : Madame Christine RAULT-MAISONNEUVE.
- d'un délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du CCAS : Madame Mireille DUBOIS.
- d'un membre au sein du comité d'exploitation des carrières : Madame Christine RAULT-MAISONNEUVE.

3. Rapport d'activités 2008 Communauté d'Agglomération de Saint Brieuc

Monsieur le Maire prononce une suspension de séance : Michel LESAGE, Président de Saint Brieuc Agglomération prend la parole de 18h15 à 18h25 ; seconde suspension de séance de 18h30 à 18h40.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, prend acte de la présentation des bilans d'activités de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc pour l'année 2008.

4. Pacte de solidarité financière et fiscale – Adoption

Monsieur le Maire prononce une suspension de séance : Michel LESAGE, Président de Saint Brieuc Agglomération prend la parole de 18h45 à 19h15.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, prend acte de la tenue de débats sur le Pacte de Solidarité Financière et Fiscale.

5. Rapport d'activités 2008 de CABRI Habitat

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, prend acte de la présentation du Rapport d'Activités de CABRI Habitat pour l'année 2008.

6. Adoption de la nouvelle convention du partenariat SIG Intercommunal

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire délégué à la Vie associative, à la Culture, et au Sport, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0            Abstention 0

d'adopter la convention de partenariat SIG intercommunal entre Saint-Brieuc Agglomération et la Ville de Plérin et autorise Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, à signer la convention de ce partenariat.

7. Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Prolongation de l'atelier Santé ville de l'agglomération Briochine – Avenant à la convention de partenariat

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Christine DANIEL, Conseillère Municipale, déléguée à la Démocratie Locale, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0            Abstention 0

d'approuver l'avenant n° 1 à la convention Atelier Santé-ville de l'Agglomération de Saint-Brieuc entre le CCAS et les différents partenaires signataires de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, portant modification de l'article 2 prorogeant le terme de la convention au 31 décembre 2010 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

8. Débat d'orientations budgétaires 2010

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, à l'Administration Générale, les Moyens humains, logistiques et financiers, prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2010.

9. Décisions modificatives n° 4

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, à l'Administration Générale, les Moyens Humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 23            Voix contre 0            Abstentions 6

de modifier le Budget Primitif 2009 par décision modificative :

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	2 852	013	Atténuation de charges	8 350
011	Charges à caractère général	- 1 500	73	Impôts et taxes	-133 393
014	Atténuation de produits	14 205	74	Dotations et participations	111 300
65	Charges de gestion courante	1 500	77	Produits exceptionnels	4 000
			042	Opération d'ordre de transfert entre section	26 800
<b>Total</b>		<b>17 057</b>	<b>Total</b>		<b>17 057</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
20090003	Opération équipement des services	48 400	024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000
20090004	Bateaux	9 100	13	Subventions d'investissement	12 400
20090005	Travaux de bâtiments	27 500	16 op 20090013	Emprunt pour l'opération Place Balavenne	20 000
20090011	Acquisitions foncières	- 150 000	16 op 20090014	Emprunt pour l'opération quartier du Sépulcre	10 000
20090013	Place Balavenne	20 000	16	Emprunts et dettes assimilées	- 54 600
20090014	Quartier du Sépulcre	10 000			
040	Opération d'ordre de transfert entre section	26 800			
<b>Total</b>		<b>- 8 200</b>	<b>Total</b>		<b>- 8 200</b>

### Budget Assainissement

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
66	Charges financières	- 7 000	042	Opération d'ordre de transfert entre section	28 600
023	Virement à la section d'investissement	35 600			
<b>Total</b>		<b>28 600</b>	<b>Total</b>		<b>28 600</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
16	Emprunt et dettes assimilées	7 000	021	Virement de la section de fonctionnement	35 600
040	Opération d'ordre de transfert entre section	28 600			
<b>Total</b>		<b>35 600</b>	<b>Total</b>		<b>35 600</b>

#### 10. Adhésions 2010 aux associations et organismes

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, à l'Administration Générale, les Moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 29      Voix contre 0      Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les cotisations et adhésions 2010 de la Commune aux différents organismes mentionnés ci-dessous :

Conférence des Villes de Bretagne (13 933 hab X 0.06)	835.98 €
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe AFCCRE	849.00 €

et précise que les crédits seront prévus au budget 2010

#### 11. Adhésion à l'Association pour la Gestion des Groupements de Commandes des Côtes d'Armor et à l'association de Gérontologie 22 – Année 2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, à l'Administration Générale, les moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0      Abstention 0

d'autoriser Monsieur Le Maire à verser les cotisations 2009 à l'Association pour la Gestion des Groupements de Commandes des Côtes d'Armor pour un montant de 230 € et à l'association Gérontologie 22 pour un montant de 30 €, et précise que les crédits sont prévus au budget 2009.

## 12. Exonération redevance antenne communautaire – Année 2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, à l'Administration Générale, aux moyens humains, logistiques et financiers décide par :

Voix pour 32            Voix contre 0            Abstention 0

d'exonérer, à titre dérogatoire, les propriétaires de la maison située 15 rue de la Cadoire, de la redevance pour l'antenne communautaire 2009 qui s'élève à 30 €.

## 13. Tarifs municipaux 2010

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, à l'Administration Générale, les moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32            Voix contre 0            Abstention 0

d'approuver les tarifs municipaux 2010.

## 14. Cession de véhicules

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire aux Travaux et aux Infrastructures, décide par :

Voix pour 28            Voix contre 0            Abstention 0

d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, à signer la cession des véhicules suivants, au meilleur prix.

- Deux (2) bennes à ordures ménagères type Renault Premium 300 (année 1999), immatriculées 6549 VN 22 et 1552 VN 22
- Tracteur Renault type 6814 (année 1984) immatriculé 9054 TF 22
- Fourgon J9 essence (année 1985) immatriculé 7891 RX 22
- Fourgon J5 diesel (année 1991) immatriculé : 9448 SZ 22

## 15. Dénomination de rue

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire au Cadre de vie , aux réseaux, à l'eau et à l'assainissement, décide par :

Voix pour 29            Voix contre 0            Abstention 0

de dénommer la voie aux abords du Collège Léquier, « Impasse du Gymnase », suite aux aménagements réalisés par le Conseil Général.

## 16. Déclaration d'occupation du domaine public routier communal pour les installations de gaz Réseau Distribution de France – Permission de voirie – Redevance pour occupation du domaine communal pour l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Cadre de vie, aux réseaux, à l'eau et à l'assainissement, décide par :

Voix pour 29            Voix contre 0            Abstention 0

d'accorder la permission de voirie pour les ouvrages de distribution gaz pour 2009 et d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public routier communal en retenant les bases suivantes :

L= 46 122 mètres

ING ( Index Ingénierie de juillet 2008) = 781.3

ING0 ( Index Ingénierie de juillet 2007) = 753.4

## 17. Eclairage public quai Adolphe Le Bail

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire délégué au Cadre de Vie, aux Réseaux, à l'Eau et à l'Assainissement, décide par :

Voix pour 29            Voix contre 0            Abstention 0

d'engager les projets estimés par le Syndicat Départemental d'Electricité Quai Adolphe Le Bail au titre de l'éclairage public à hauteur de 16 000 € TTC et d'inscrire ce montant au Budget 2010.

#### 18. Chemins de randonnée – Conventions de passage en domaine privé

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire au Cadre de vie, aux réseaux, à l'eau et à l'assainissement, décide par :

Voix pour 32            Voix contre 0            Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec les propriétaires concernés par les chemins présentant un intérêt pour la randonnée et à signer des conventions avec ces propriétaires.

#### 19. Autorisation d'ester en justice – Contentieux SCI Grand Large c/ Ville de Plérin

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, l'habitat et le développement durable, décide par :

Voix pour 32            Voix contre 0            Abstention 0

d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES, et désigne le Cabinet Avocats Rennais Associés (Maître Christian BOIS ou un de ses collaborateurs), pour défendre les intérêts de la commune.

#### 20. Aire de covoiturage Rue des Mimosas – Acquisition d'un terrain appartenant à l'Etat

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, l'habitat et le développement durable, décide par :

Voix pour 32            Voix contre 0            Abstention 0

d'acquérir pour un montant net de 524 €uros, la parcelle cadastrée BM - 10 d'une contenance de 971 m<sup>2</sup> appartenant à l'État ;

d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer l'acte de vente qui sera établi en la forme administrative ;

et précise que la dépense relative au transfert de propriété et au montant de la vente est prévue au budget de la commune.

#### 21. Commission d'accessibilité – Création

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame Roselyne BERTRAND, Conseillère Municipale, déléguée au Handicap, décide par :

Voix pour 32            Voix contre 0            Abstention 0

de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, présidée par le Maire,

de procéder à la nomination des membres, sur la base du groupe de travail existant,

et précise que la vice-présidente de cette commission sera Madame Roselyne BERTRAND, Conseillère Municipale déléguée.

#### 22. Convention avec le centre de remboursement des Chèques Emploi Service Universels

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire au secteur Enfance-Jeunesse, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0            Abstention 0

d'autoriser la Direction de l'Enfance – Jeunesse, via la régie « Activités Enfance Jeunesse », à accepter les Chèques Emploi Service Universel dans le cadre du portage des repas à domicile et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Remboursement Chèque Emploi Service Universel, ou tout autre document s'y rapportant.

#### 23. Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, Adjointe au Maire au secteur Enfance-Jeunesse, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0            Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor, qui annulent et remplacent les précédentes,

et de préciser, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor, que la Ville de Plérin assure la gestion d'une Maison de la Petite Enfance comprenant un accueil collectif et un accueil familial, de centres de loisirs maternels, primaires et adolescents, d'accueils périscolaires dans ou à proximité des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées.

#### 24. Projet éducatif Global

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Claudine DAGORN, Conseillère Municipale, décide par :

Voix pour 27      Voix contre 0      Abstentions 6

d'adopter le projet éducatif global pour l'enfance et la jeunesse de la ville de Plérin sur Mer pour la période 2010 – 2013 et de créer un comité de pilotage, chargé du suivi de ce projet.

#### 25. Subventions Ti'Pass aux associations plérinaises

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller Municipal délégué aux Sports, décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0      Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions exceptionnelles aux associations Plérinaises mentionnées suivantes pour un montant total de 1 820 €

Associations	Date signature de la convention	Montant du bordereau
Centre Nautique Plérin	31/08/2009	640 €
Association Gymnique Plérinaise	02/09/2009	1 180 €

et précise que les crédits sont inscrits au BP 2009.

#### 26. Subventions aux associations conventionnées

Les membres des Conseils d'Administration des associations, ne prenant pas part au vote, Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 30      Voix contre 0      Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions 2010 au Centre Nautique de Plérin pour les montants et selon les modalités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Associations :	Subvention de fonctionnement 2009	Subventions exceptionnelles 2009	Subvention de fonctionnement 2010
<b>Centre Nautique de Plérin</b>	<b>55 487 €</b>		<b>60 000 €</b>
Dont subvention de base 2008 de 45 045 € moins reversement subvention plan nautique 2006/2007 8 763 €	36 282 €		40 795 €
dont co-financement 2 emplois de proximité (10 160 € + 9 045 €)	19 205 €		19 205 €
Modalités de versement de la subvention au CNP : janvier = 30 000 €, mai et septembre = 15 000 €			

décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0      Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions 2010 à l'Association Gymnique Plérinaise pour les montants et selon les modalités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Associations :	Subvention de fonctionnement 2009	Subventions exceptionnelles 2009	Subvention de fonctionnement 2010
<b>Association Gymnique Plérinaise</b>	<b>25 979 €</b>		<b>25 979 €</b>
dont subvention de base	8 000 €		8 000 €
dont co-financement 1 emploi de proximité (2 emplois de proximité à partir de 2008 : 9 922 € + 8 057 €)	17 979 €		17 979 €
Modalités de versement de la subvention à l'AGP : janvier = 6 449 €, avril – juillet – octobre = 6 510 €			

décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions 2010 au HandBall Club Plérinais pour les montants et selon les modalités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention de fonctionnement 2009	Subventions exceptionnelles 2009	Subvention de fonctionnement 2010
<b>Hand Ball Club Plérinais</b>	<b>10 000 €</b>	<b>7 252.90 €</b>	<b>10 100 €</b>
dont subvention de base	1 500 €		1 600 €
dont co-financement 1 emploi de proximité	8 500 €		8 500 €
Dont déplacements		7 252.90 €	
Modalités de versement de la subvention au HBCP : janvier - avril – juillet – octobre = 2 525 €			

décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions 2010 au Tennis Club Plérinais pour les montants et selon les modalités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Associations :	Subvention de fonctionnement 2009	Subventions exceptionnelles 2009	Subvention de fonctionnement 2010
<b>Tennis Club de Plérin</b>	<b>14 365.66 €</b>	<b>582.61 €</b>	<b>19 699 €</b>
dont subvention de base	1 699.00 €		1 699 €
dont subvention ménage	2 000.00 €		2 000 €
dont co-financement 1 emploi de proximité	10 666.66 €		16 000€
Dont déplacements		582.61 €	
Modalités de versement de la subvention au TCP : janvier =4 927 €, avril – juillet – octobre = 4 924 €			

décide par :

Voix pour 13 Voix contre 0 Abstentions 8

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions 2010 au Comité de Jumelage pour les montants et selon les modalités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Associations :	Subvention de fonctionnement 2009	Subventions exceptionnelles 2009	Subvention de fonctionnement 2010
<b>Comité de Jumelage</b>	<b>14 265 €</b>		<b>14 265 €</b>
dont subvention de base	14 265 €		14 265 €
Dont mobilier		3 000 €	
Modalités de versement de la subvention au Comité de jumelage : janvier =3 567 €, avril – juillet – octobre = 3 566 €			

#### 27. Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie associative, à la Culture et au Sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur Le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants d'un montant de 760 € et précise que les crédits sont prévus au budget 2009

#### 28. Mise à disposition de la Salle Agora à l'association Art'Images

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie associative, à la Culture et au Sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Refus de vote 1

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora le 29 janvier 2010 à l'Association Art'Images.

29. Mise à disposition de la salle Edelweiss à l'association « Les bistrots de vie du pays briochin »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, à la Culture et au Sport, décide par :

Voix pour 32            Voix contre 1            Abstention 0

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Edelweiss le 29 janvier 2010 à l'association Les Bistrots de vie du Pays Briochin.

30. Convention avec le Conseil Général pour l'occupation du domaine public départemental RD n° 24 Sous la Tour

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire aux Travaux et aux Infrastructures, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0            Abstention 0

d'autoriser Monsieur KERDRAON, Maire, à signer la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, notamment la Route Départementale n° 24, avec le Conseil Général.

31. Compensation carbone et coopération intercommunale – Subvention exceptionnelle à l'association « Un arbre pour demain »

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, Conseiller Municipal, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0            Abstention 0

d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Un arbre pour demain » et précise que les crédits sont inscrits au BP 2009.

32. Vœu en faveur de la réunification administrative de la Bretagne

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 31            Voix contre 0            Abstentions 2

de demander au Gouvernement, dans le cadre de la réflexion sur la réforme des collectivités territoriales, de prendre en compte la question de la réunification administrative de la Bretagne et d'organiser la consultation auprès des populations concernées.

33. Réforme des collectivités territoriales – Vœu

Après avoir approuvé à l'unanimité l'insertion de cette délibération à l'ordre du jour ;  
Les membres de l'opposition ne prenant pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 27            Voix contre 0            Abstention 0

de demander au Président de la République et au Gouvernement, de :

- Maintenir dans le projet de réforme des collectivités territoriales la clause de compétence générale pour les départements ;
- Laisser au Conseil Général une autonomie fiscale prépondérante pour que celui-ci soit en mesure d'exercer une politique librement consentie de solidarité en direction des communes, des intercommunalités et du monde associatif ;
- Abandonner le projet de rapprochement institutionnel du Département et de la Région par la création des conseillers territoriaux.

de demander aux Députés et Sénateurs du département, de :

- Relayer dans les débats du Parlement l'ensemble de ces préoccupations ;
- Porter, par leur vote, cette volonté de préserver les grands principes fondamentaux de la Décentralisation.

La séance est levée à 23h20.

Le Maire

Ronan KERDRAON